bien, par-ci, par-là, sur l'hermine des toges quelques petites taches qui réclament la bezaine.

Faut-il rappeler ce fait amusant et tout récent d'un avocat (très occupé) du barreau de Lille, faisant remettre à huitaine l'affaire d'un individu qui ne lui avait pas encore fait tenir ses honoraires ? Notez que l'individu fut acquitté huit jours après et l'eût été même sans l'aide d'un avocat.

D'en exiger un, sans avoir les fonds sous la main, cela lui coûta huit jours de prison préventive.

Et cet autre fait du même : Plaidant à Douai *si ailleurs, il fit solliciter à Lille la remise d'une* affaire, infligeant encore huit jours de prévention à la fraudeuse dont les intérêts lui étaient confiés et qui fut condamnée avec sursis.

Que diable ! il y a assez de chômeurs dans le prolétariat du barreau de Lille pour que quelques-uns ne soient pas surchargés au grand détriment des plaideurs !

Réformez donc, messieurs, réformez-vous un peu surtout, « ZEUS veut que l'on se remue ». Quant à la réforme de la magistrature que vous réclamez avec nous, d'autres y travaillent.

LEMOINE ET DIAMANT

Il ne s'agit pas de la ténébreuse affaire de la fabrication de diamants dont M. Lemoine est un des principaux acteurs. Non... à Vincennes, samedi, le prix de la Corbière a été gagné par *Diamant*, cheval monté par M. Lemoine. La coïncidence est curieuse. Et certes l'assemblage de ces deux noms devait tenter tout joueur superstitieux.

DEPÊCHES

Par Services Spéciaux

Conseil des Ministres

Le Gouvernement décide de demander à la Chambre de discuter l'impôt sur le revenu et la réforme des conseils de guerre. — Il demandera au Sénat de s'occuper des 23 jours et du rachat de l'Ouest

Paris, 13 janvier. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

LES AFFAIRES DU MAROC

Le conseil s'est d'abord entretenu des affaires du Maroc. M. Clémenceau, en qualité de ministre des affaires étrangères par intérim, a communiqué à ses collègues les dépêches qu'il a reçues, notamment une de notre chargé d'affaires à Tanger. Puis le ministre de la marine a entretenu le conseil de la situation de nos bateaux de guerre dans les ports marocains où nous avons assumé la tâche de maintenir l'ordre.

LES TRAVAUX DES CHAMBRES

Le conseil s'est ensuite occupé de l'ordre des travaux dans les Chambres, au cours de la session ordinaire qui s'ouvre demain.

En ce qui concerne la Chambre des députés, le conseil a confirmé sa décision de demander la mise à l'ordre du jour de la discussion de la réforme des conseils de guerre et celle de l'impôt sur le revenu, laissant à la Chambre la liberté de décider auquel de ces deux débats elle donnera la priorité.

Le ministre de la guerre sera retenu au début de la session au Sénat pour la discussion de la proposition relative à la réduction des périodes des réservistes et des territoriaux. Il se pourrait donc que la Chambre commençât par l'impôt sur le revenu, où qu'elle alternât chaque semaine cette question avec celle des conseils de guerre. Le gouvernement, à quelque décision qu'elle s'arrête, se tiendra à sa disposition.

En ce qui concerne le Sénat, c'est, comme nous venons de le dire, la question des 13 et 28 jours qui viendra en premier. Le conseil désire qu'on fasse venir le plus vite possible en discussion la question du rachat de l'Ouest.

Mais, outre que le rapport n'est pas encore déposé, les ministres des travaux publics et des finances se trouvent dans la nécessité de conférer avec la commission des finances appelée, comme on sait, à donner son avis sur les conséquences financières du rachat.

Cette commission avait demandé au gouvernement communication de trois rapports émanés d'ingénieurs des ponts et chaussées chargés par le ministre des travaux publics d'indiquer les avantages et les inconvénients du rachat. De ces documents, d'ordre absolument confidentiel, le gouvernement ne consent à communiquer qu'un seul à la commission sénatoriale et encore sous la réserve qu'il ne sera pas livré à la publicité.

C'est sur ce point que MM. Caillaux et Barthou doivent conférer avec la commission après la reprise des travaux législatifs.

MOUVEMENT PREFECTORAL

M. Clémenceau a fait signer un décret par lequel sont nommés préfets :

De Seine-et-Marne : M. Bascou, préfet de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Gilbert, mis en disponibilité sur sa demande pour raison de santé.

De Maine-et-Loire : M. Cruchon-Dupeyrat, préfet de l'Aude.

De l'Aude : M. Cornu, sous-préfet de Béziers.

Sont nommés sous-préfets :

De Béziers : M. Bouju, sous-préfet de Pamiers.

De Pamiers : M. Aquilera, sous-préfet de Trévoux.

De Trévoux : M. Giacometti, sous-préfet d'Yssingeaux.

D'Yssingeaux : M. Clergerie, chef de cabinet du préfet.

De Florac : M. Vigouroux, publiciste, en remplacement de M. Magny, appelé sur sa demande à d'autres fonctions.

PROMOTIONS DANS LA MARINE

Le ministre de la marine a soumis à la signature du président de la République des décrets aux termes desquels sont nommés :

Vice-amiral en remplacement des vice-amiraux Péphau et Gourdon, atteints par la limite d'âge les 8 et 19 janvier, le contre-amiral Boué de Lapeyrère, ancien commandant de la division navale de l'Atlantique, actuellement préfet maritime par intérim à Brest, et le contre-amiral Bellue, ancien commandant de la marine à Bizerte, actuellement membre du comité technique.

Contre-amiral : les capitaines de vaisseau Forestier et Nény.

VEILLE DE RENTRÉE

(De notre rédacteur parlementaire)

Le calme parfait. — La succession de M. Cruppi. — Le Nord contre le Midi et les Charentes. — A qui la timbale ?

Si nous avons eu pour nos étrennes la fameuse « vague de froid », il faut reconnaître que c'est une brise qui caresse les flots parlementaires !

Le légendaire salon de la Paix est, bien que veille de rentrée, aussi désert que ces derniers jours.

Seuls, les radicaux sont venus en petit nombre pour se concerter au sujet du siège de vice-président de la Chambre et de la présidence de la gauche radicale laissés vacants par la nomination de M. Cruppi comme ministre du commerce.

Quoique peu nombreux, mais bien décidés, tout de même, ces messieurs ont décidé de porter M. Moujeot à la vice-présidence de la Chambre. Le rapporteur général du budget avait posé sa candidature par télégramme, ce qui prouve que les absents n'ont pas toujours tort !

Jeudi on scrutinera pour savoir qui aura l'honneur de porter le drapeau tenu si longtemps par M. Sarrien. Trois candidats : MM. Dron, Delcassé, Lauraine. Qui l'emportera ? Le Nord, le Midi ou les Charentes ?

Le député du Nord partira favori, et si le premier tour est incertain, les pronostiqueurs l'indiquent comme devant l'emporter au second tour.

Faisant abstraction des personnes, nous devons souhaiter que le Nord, si délaissé, gagne la partie.

R. P.

Les Affaires du Maroc

Moulay-Hafid et la France. — Le Maghzen demande protection. — Notre politique au Maroc

Moulay Hafid et la France

Il y a une quinzaine de jours, on apprenait qu'un envoyé de Moulay-Hafid venait de débarquer à Paris.

On s'enquit de la personnalité du représentant du sultan de Marrakeck et l'on sut bientôt que c'était un ancien lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, installé depuis sept ans au Maroc, où il jouit d'une réputation inattaquable et d'une situation très importante.

M. Vaffier, c'est le nom du représentant de Moulay-Hafid, s'il eut des conversations avec les hommes les plus considérables de notre pays, refusa, par contre, toujours de répondre aux nombreux interviewers qui allèrent frapper à sa porte.

Aujourd'hui, en raison de la tournure que prennent les événements, l'envoyé de Moulay-Hafid a bien voulu rompre le silence.

LE MAGHZEN DEMANDE LA PROTECTION DE LA FRANCE

Tanger, 13 janvier. — Le Maghzen est affolé. Les nouvelles de Fez l'ont complètement désemparé. N'ayant plus de ressources que pour quelques semaines, il renonce au voyage au pays des Chaouias. Il maintient autour de Rabat la mahalla de Bagdadi et quelques renforts irréguliers.

Abd-ul-Aziz a demandé que nos troupes protègent Rabat et assurent les communications entre Rabat et Casablanca.

Le général d'Amade a envoyé une reconnaissance qui campe actuellement à Bouznika, entre Rabat et Fedala, protégeant les pistes.

NOTRE POLITIQUE AU MAROC

Le président du conseil s'est entretenu avec le ministre des affaires étrangères et de la marine de la situation au Maroc.

De leur entretien, il résulte que notre politique doit consister à assurer une sécurité parfaite sur la frontière algéro-marocaine.

Ce résultat a été obtenu par les dernières opérations du général Lyautey, et déjà ce dernier, dans un but d'apaisement, atténue les mesures de rigueur qu'il avait été amené à prendre.

D'autre part, conformément à l'acte d'Algésiras, la France a la mission de maintenir l'ordre dans les ports. Les instructions données par le gouvernement et plusieurs fois confirmées, sont strictement limitées à ce mandat.

Le gouvernement ne peut pas faire et ne fera pas autre chose.

L'AFFAIRE DES DIAMANTS

LE SECRET DE L'ALCHIMISTE

Les partisans et les détracteurs de Lemoine. — Jackson a vu et croit. — Wernher a vu et ne croit plus. — L'opinion des experts. — L'enveloppe mystérieuse

C'est un véritable roman que cette affaire Lemoine, dont le mystère semble s'épaissir à mesure qu'on cherche à le percer. Il faudrait un Balzac pour camper et faire mouvoir les personnages qui gravitaient autour de ce fameux secret de l'inventeur et furent hypnotisés par les centaines de millions qu'il cachait sous son voile.

Voici d'abord le héros de la pièce : ce Lemoine-Rubempré, l'ingénieur inventeur qui n'est fort probablement qu'un fumiste et qui a réussi, lui, le jeune homme sans fortune, à capter la confiance et l'argent des financiers les plus retors et expérimentés. Les portes de la prison, où il venait de purger une première faute de jeunesse s'ouvraient à peine devant lui qu'il se remettait à opérer, mais plus en grand cette fois. Maintenant ce n'était plus simplement une centaine de mille francs, mais des millions qu'il lui fallait.

Pour les avoir, il s'adressa au directeur de la plus puissante compagnie minière de l'Afrique du Sud ; il l'éblouit par sa faconde et fabriqua devant lui du diamant. Un traité fut conclu. Les deux compères convenaient de partager les bénéfices fabuleux qu'ils entrevoyaient ; mais le financier, qui avait déjà avancé les fonds, s'impatientait des retards toujours apportés à la fabrication du diamant. Un peu tard, il se rendit compte qu'il avait affaire à un escroc et porta plainte.

Le laboratoire de la rue Lecourbe

Le premier bailleur de fonds de Lemoine a foi dans l'inventeur.

On sait que le laboratoire d'essais de Lemoine avait été installé au numéro 81 de la rue Lecourbe, dans le quartier de Vaugirard. Il était aménagé dans un pavillon situé sur un des côtés de la cour et qui avait été loué au nom de M. René Gravereaux, qui habite place Saint-François-Xavier.

Depuis quatre mois environ, on ne faisait plus d'expériences rue Lecourbe, celles auxquelles il avait été procédé ayant été jugées concluantes. Le bail, qui n'a pas été renouvelé, arrive d'ailleurs à expiration au 15 du courant, et tout le matériel ayant servi aux expériences a été enlevé.

Le laboratoire avait été établi dans une grande pièce sur laquelle s'ouvrait la porte d'entrée. Les deux fours électriques, qui ont été démolis ces jours derniers, se trouvaient au fond de la salle. C'est là que Lemoine avait procédé à ses expériences en présence de plusieurs témoins, parmi lesquels, en dehors du principal intéressé, M. Julius Wernher, se trouvaient notamment M. Jackson, lord Armstrong et M. René Gravereaux.

M. Gravereaux avait été mis en rapport avec Lemoine il y a environ trois ans. L'ingénieur lui fit part de sa découverte avec un tel accent de conviction que M. Gravereaux n'hésita pas à lui faire l'avance des fonds nécessaires pour l'installation du laboratoire d'essais et pour la poursuite des expériences.

M. Gravereaux a toujours la foi la plus absolue en la valeur de l'invention de Lemoine ; il est persuadé que si on lui permet de recommencer ses expériences publiquement, ainsi qu'il l'a demandé, il confondra ses accusateurs.

Un ami intime de M. Gravereaux, très au courant de cette affaire, en a exposé la genèse et les diverses péripéties.

— Au commencement de l'année dernière, a-t-il dit, M. Wernher, qui s'était montré jusqu'alors enthousiaste, refusa subitement de tenir les engagements qu'il avait pris et de continuer à faire les avances de fonds nécessaires à la construction des usines des Pyrénées. C'est alors que Lemoine s'adressa à M. Jackson, un financier très connu à Londres.

Plus tard, M. Wernher sembla revenir à de meilleurs sentiments. L'usine d'Argelès était terminée. Le directeur de la De Beers avait lui-même fixé au 26 décembre dernier l'inauguration du laboratoire devant servir à la fabrication du diamant. « Ce sera mon Christmas », avait-il déclaré.

Or, dix jours avant la date fixée, sur la plainte de M. Wernher lui-même, on venait mettre la main au collet de l'ingénieur. Et pour quel motif ? Que reproche-t-on, en définitive, à Lemoine ? Nous n'en savons encore rien, n'ayant pas pu, malgré tous nos efforts, faire préciser à M. Wernher ses accusations.

Au Palais de Justice, nous avons eu toutes les peines du monde à retenir le plaignant qui voulait partir sans même avoir été confronté avec Lemoine, sous prétexte que ses affaires le rappelaient à Londres.

Croyez bien, ajoute-t-il, que M. Gravereaux s'étonne que M. Wernher cherche par tous les moyens à empêcher Lemoine de renouveler publiquement ses expériences, ainsi que l'inculpé l'a demandé.

Lemoine et Wernher

Les premières expériences. — L'expert de la « De Beers » les déclare truquées. — L'usine des pierreries.

C'est au commencement de 1905 que M. Wernher connut à Londres M. Lemoine qui lui avait été présenté par un lapidaire de la ville, M. Feldenheimer, et par un de ses amis, tous deux gens honorables. On lui dit tant de bien de l'ingénieur français et les diamants qu'on lui montrait et qui avaient été, affirmait-on, fabriqués par lui étaient tellement pareils aux vrais diamants provenant des mines, que M. Wernher ne crut pas devoir refuser un entretien à M. Lemoine.

M. Wernher fait remarquer à ce sujet que l'invention de M. Lemoine, si elle avait été réelle, pouvait jeter la perturbation dans l'industrie et le commerce des diamants et qu'ayant la lourde charge de diriger la plus grande des compagnies de diamants, il était de son devoir de s'assurer de la valeur de la découverte en question et de s'en emparer s'il y avait lieu.

« Le résultat de la première expérience que M. Lemoine fit devant moi, a ajouté M. Wernher, fut médiocre ; l'expérimentateur n'obtint que du diamant de vitrier. Je mis mon ami, M. Beit, qui était grand connaisseur en ces matières, au courant de l'affaire. Il assista à une nouvelle expérience de M. Lemoine et revint me trouver en me disant qu'il était convaincu de la valeur de la découverte et que je pouvais avoir toute confiance.

Le témoignage de Beit détermina ma conviction. Je fis part à quelques-uns de mes actionnaires des propositions de M. Lemoine. Ils restèrent sceptiques, estimant qu'il serait temps de traiter avec l'inventeur quand il aurait fabriqué plusieurs milliers de carats de diamants.

Je trouvai le raisonnement peu sage et résolus de m'entendre avec M. Lemoine, me réservant de faire bénéficier ma compagnie, par la suite, des avantages que m'aurait assurés le contrat signé par l'inventeur et par moi.

Il fut donc convenu entre M. Lemoine et moi que je lui ferais des avances de fonds pour la construction d'une usine, que tous les diamants qu'il fabriquerait me seraient remis et que je le paierais la moitié de leur valeur.

L'usine fut construite. Je versai à M. Lemoine, qui ne cessait pas de me demander des avances, plus de 1,600,000 francs. En même temps, Lemoine installait dans notre usine des appareils pour la production de l'électricité ; je ne m'occupai point de cette affaire accessoire.

Mais des difficultés ne tardèrent pas à naître entre M. Lemoine et moi. Il ne me fournissait pas de diamants et ne cessait pas de me réclamer de l'argent. Je conçus quelques inquiétudes et proposai à M. Lemoine de faire examiner son système par l'expert de notre compagnie. Cet expert, M. Hoats, vint du Cap, assista à une expérience et me déclara tout net qu'il ne s'agissait que de supercherie. Je mis alors M. Lemoine en demeure de me fournir des diamants ; il ne me répondit que par de nouvelles demandes de fonds. Je refusai de lui verser la moindre somme, puisqu'il se refusait, lui, à me fournir des diamants.

Ne trouvant plus d'argent chez moi, il essaya d'en trouver ailleurs en se servant de mon nom et du contrat que j'avais signé. C'est alors que j'ai porté plainte. »

A ces imputations, Lemoine répond que le traité signé était en bonne et due forme et que, si M. Wernher a brusquement refusé d'en remplir les clauses, c'était uniquement pour le mettre dans l'impossibilité de continuer ses opérations et l'obliger à lui livrer son secret pour un morceau de pain.

Jackson a vu et croit

Entre temps, l'alchimiste s'était rabattu sur un rival du directeur de la De Beers, sur le financier Jackson. Celui-ci aussi fut fasciné ; il l'est même encore. Nous avons reproduit hier les déclarations qu'il avait faites en faveur de l'inculpé, dans l'invention duquel il a la confiance la plus absolue.

M. Julius Werhner prétend que Lemoine n'est qu'un prestidigitateur adroit qui lui a jeté de la poudre — de la poudre de diamant — aux yeux. M. Jackson, qui a également assisté aux expériences, assure que toute supercherie de la part de Lemoine était impossible.

« On ne saurait soutenir, a-t-il déclaré, que les expériences auxquelles il m'a été donné d'assister n'ont pas été sincères et qu'avec une habileté prodigieuse Lemoine a pu tirer des manches de son vêtement les diamants trouvés dans son creuset ; il opérait le torse et les bras nus.

» Quand j'assistai avec un ami à la première de ses expériences, c'est moi qui mis dans le creuset et mélangeai ensemble les produits dont il allait se servir. C'est moi encore qui déposai ce creuset dans le four. La cuisson terminée, M. Lemoine le retira et le plongea dans un baquet d'eau pour son refroidissement, mais c'est moi qui brisai l'appareil. Il contenait une dizaine de petits diamants.

» La seconde expérience que je vis eut lieu dans les mêmes conditions, mais cette fois le creuset fut transporté de la rue Lecourbe au domicile de M. Lemoine, rue Pigalle. Le trajet se fit en automobile, des amis et moi tenant le creuset. Arrivés chez l'ingénieur et tandis qu'il préparait un thé, nous le brisâmes, nous y trouvâmes, cette fois encore, un certain nombre de petits diamants que nous montrâmes à un lapidaire de Londres, qui les trouva très beaux. Il nous dit même être acheteur si nous pouvions lui en certifier l'origine. Nous vîmes un expert qui, après les avoir examinés, n'hésita pas à nous déclarer qu'ils provenaient à coup sûr des mines de Jaggersfontein. »

Le diamant artificiel

L'opinion d'un expert. — L'ignorance de Lemoine.

Nous avons annoncé que le juge d'instruction a commis trois experts à l'examen des diamants qu'aurait fabriqués Lemoine : ce sont MM. Bordas, directeur du laboratoire central des finances ; Kling, docteur ès-sciences, chargé de cours à l'Ecole de physique et de chimie, et Michel Pinier, lapidaire expert à Paris.

Nous avons donné le sentiment de M. Bordas sur la valeur de la découverte de M. Lemoine. Nous avons vu hier matin M. Pinier, qui nous paraît tout aussi sceptique que le directeur du laboratoire central des finances. Le lapidaire expert nous déclare qu'il ne peut rien nous dire au sujet de l'expertise, d'abord parce que sa qualité d'expert nommé par le juge le lui interdit, et ensuite parce qu'on ne lui a pas encore soumis de diamant fabriqué par l'inculpé.

Néanmoins, M. Pinier ne croit pas que la joaillerie ait lieu de s'inquiéter. Pour un homme qui voulait fabriquer du diamant, Lemoine était bien novice dans le métier. Ainsi, quand on lui a demandé de quelle grosseur étaient les diamants qu'il fabriquait il a été bien embarrassé pour répondre.

— Mais enfin combien de carats, environ ? lui a demandé un expert.

Or, Lemoine ignorait que le carat est une mesure usitée en joaillerie et qui est à Paris du poids de 205 milligrammes.

L'enveloppe mystérieuse

On sait que le pli qui contient la formule du procédé de fabrication de M. Lemoine a été déposé dans un coffre-fort de l'Union of London and Smith Bank, dont M. Julius Wernher est un des administrateurs.

D'après Me Dazet, conseil de M. Lemoine, M. Julius Wernher ne peut pas douter que l'enveloppe ne contienne vraiment la formule de fabrication :

M. Wernher, qui insiste tant pour que ce pli soit décacheté, dit Me Dazet, connaît parfaitement son contenu. Il a lu la formule qui est la révélation du procédé de Lemoine, puisqu'il l'a signée. Seulement, ce qu'il n'avoue pas, c'est qu'il n'y a rien compris.

Nous nous opposons à ce qu'il soit pris connaissance par des tiers — quels que soient leurs titres et leurs qualités — du document qui constitue la propriété privée de M. Lemoine.

D'après certains renseignements recueillis au cours de l'instruction, le contenu du pli serait connu de certaines personnes. Lemoine y aurait, en substance, formulé ainsi son procédé : « Vous prenez du charbon » de sucre, vous le placez dans un creuset » que vous portez à une température suffi- » sante et vous obtenez des diamants ».

Les magistrats qui s'occupent de cette affaire sont portés à croire que la résistance opposée par Lemoine à la saisie du pli constitue une présomption sérieuse de culpabilité.

On croit que pendant son séjour au Cap Lemoine a pu se procurer des diamants à l'état brut. Ce sont ces diamants qu'il aurait introduits par supercherie dans ses creusets au cours des expériences qu'il a faites d'abord à Londres et ensuite à Paris. On croit aussi que la démolition du four de la rue Lecourbe aurait eu pour objet de rendre impossible l'examen de l'appareil par des experts.

L'affaire mystérieuse de Gammerages

C'est la douleur qui a poussé l'impotent hors de son lit. — Les médecins l'affirment. — Tout idée de crime doit être écartée.

Bruxelles, 13 janvier. — M. le juge d'instruction de Hevn, accompagné de son greffier, M. Lefebvre, est allé rejoindre, à Gammerages, les autres magistrats qui s'y trouvaient.

Il résulte de l'enquête que toute idée de crime doit être écartée. On se trouverait en présence d'une mort naturelle provoquée par la maladie. C'est ce qui ressort des constatations faites par les magistrats et de l'autopsie pratiquée par les médecins légistes, MM. Lebrun et Derechter, qui accompagnaient le parquet.

Dominique Tiels, la victime, était, par suite de sa maladie, d'une maigreur effrayante. Comme nous l'avons dit, il était atteint d'un cancer, qui lui dévorait presque complètement le visage. Pendant la nuit, un œdème s'était déclaré. Le pauvre homme était pour ainsi dire fou de douleur. Il était parvenu à passer par la lucarne de sa chambre et s'était aventuré dans les prairies sous l'influence des souffrances endurées. Il avait traversé le ruisseau sur un pont situé à une assez grande distance, puis était revenu sur ses pas de l'autre côté du ruisseau, dans la direction de sa maison ; c'est là qu'il est tombé mort. Les médecins ont relevé des égratignures aux bras, aux genoux et aux jambes que le pauvre homme s'était faites en passant par la lucarne.

D'autre part, les taches noirâtres et suspectes qu'on remarquait à la gorge n'étaient d'aucune importance.

Cette affaire, qui a causé un bruit énorme dans toute la contrée, se terminera par une ordonnance de non-lieu. Le permis d'inhumation a été délivré.

Informations

REGIONALES

DRAME DE L'ALCOOLISME

à Courcelles-lez-Lens

Un voiturier se pend dans une écurie. — Le cadavre est découvert par le fils du suicidé

Un voiturier de 52 ans, Ferdinand Mariage, demeurant rue du Maréchal, et qui, depuis longtemps, s'adonnait à la boisson, s'est donné la mort en se pendant à une traverse de son écurie.

Depuis quelque temps Mariage, dans les crises d'alcoolisme dont il était victime, déclarait qu'il allait se tuer, et il l'avait dit si souvent que, dans son entourage, on n'y prêtait plus grande attention.

L'autre soir, après avoir ingurgité un litre d'eau-de-vie et manifesté son regret de n'avoir pas trouvé une pinte d'absinthe pour se donner « un peu plus de cœur », il se coucha pour se relever une demi-heure après, en annonçant à sa femme qu'il allait se pendre.

Celle-ci n'attacha pas plus d'importance que d'habitude à ses propos, mais le lendemain, en constatant sa disparition, elle envoya son fils à sa recherche.

Quelques instants après, celui-ci découvrait dans l'écurie, pendu à une lanière de cuir, à une poutre, le cadavre de son père.

On coupa la lanière, mais la mort avait fait son œuvre et M. le docteur Housin, appelé, ne put que constater le décès.

ODYSSÉE DE POCHARDS

à Villers-au-Bois

La tentative de cambriolage au château de l'avocat Dubron. — L'enquête. — Les exploits de deux mineurs en goguette

L'enquête se continue sur la tentative de cambriolage commise au château de Me Dubron à Villers-au-Bois. Elle paraît nettement établir la culpabilité de deux mineurs de cette commune nommés Caures Edouard, 20 ans, et Playez Antoine, 22 ans.

Ceux-ci ont déclaré avoir perdu, le premier une casquette et un cache-nez ; le second un boutelot.

Or, ces objets ont été ramassés sur la route, près du château de Me Dubron. D'autre part, M. Pouille, domestique au château, avec qui ils ont été confrontés, les a reconnus tous deux.

Les inculpés ont dû ne se souvenir de rien car ils avaient pris la « forte cuite » dans la nuit où fut commise la tentative de cambriolage.

D'après leurs déclarations, ils ont quitté le travail à la mine, après la paye, mercredi vers deux heures et demie. Ayant bu moult pintes, ils allèrent sonner, vers dix heures du soir, chez le curé de Villers-au-Bois qui les fit entrer. Ils restèrent chez lui environ une heure et burent, en sa compagnie, quelques verres de vin. Le curé, qui était probablement fort préoccupé, n'a pas vu que ses hôtes étaient gris !

C'est après avoir fait bonneur au vin de la cure que les deux individus seraient allés souhaiter le bonsoir à Me Dubron, dans les circonstances que nous avons relatées.

Affreux accident aux forges de Denain

Un jeune ouvrier a son pied fondu dans l'acier en fusion

Un terrible accident est survenu aux forges dans la nuit de dimanche à lundi.

Un ouvrier nommé Farineau, âgé de 20 ans, travaillant aux fours Martin, était occupé à une coulée d'acier quand, distrait sans doute, il posa un pied dans le chéneau où coulait du métal en fusion.

Aux hurlements de douleur que poussa le malheureux, ses camarades de travail accoururent et dégagèrent le pauvre garçon, qui avait la jambe horriblement mutilée : le pied avait littéralement fondu dans le métal en fusion !

Evanouie, la victime de cet effroyable accident fut transportée à l'infirmerie, où les premiers soins lui furent prodigués.

Son état n'est pas sans imposer d'inquiétudes.

Il est à noter qu'il y a quelque temps, le père de cet ouvrier a perdu une jambe dans le même établissement, par suite d'un accident de travail.

FEUILLETON DU 14 JANVIER. — N. 23

Vengeance de Femme

TROISIEME PARTIE

Les deux hommes se mesurèrent des yeux un instant.

Le coulissier soutint en souriant le regard froid de Stépanoff.

Alors celui-ci se mit à rire à son tour.

— Messieurs, dit-il enfin, je suis très heureux d'avoir fait votre connaissance.

Mais ce lieu-ci n'est véritablement pas propre au genre de conversation que nous devons avoir ensemble.

Et puis j'ai l'intention de parler de vous au comte Boraki, qui est arrivé cette nuit à Paris.

Demain, vous viendrez me prendre ici à la même heure, et je vous conduirai chez lui.

Les deux hommes se retirèrent.

— Pourquoi avez-vous, mécontenté ce Russe ? demanda Boniface à Prodhomme, tandis que la voiture les emmenait à la Bourse.

Nous allions passer contrat avec lui, et maintenant ca nous renvoie au comte Boraki.

— Mon cher Boniface, répondit sentencieusement l'ancien associé du baron Bouffard, je vous ai toujours dit que vous étiez trop jeune !

— Alors, vous croyez que nos affaires sont en bonne voie ?

— Oh ! jeune homme ! jeune homme !

— Eh bien oui ! je suis jeune, et plus que vous ne pensez encore.

Croiriez-vous que je m'étais imaginé tout d'abord que derrière ce Stépanoff, il y avait toute une histoire romanesque, vengeance ou autre ?

Maintenant, je vois bien que ce n'est qu'une affaire financière, tout simplement.

Prodhomme éclata.

— En vérité, s'exclama-t-il, vous êtes encore plus naïf que je ne pensais.

Et il est heureux pour vous que vous m'ayez présenté à ce Stépanoff...

Nous verrons plus tard.

V

Lorsque Bouffard eut quitté Julia Roberty et qu'il fut remonté dans sa voiture, il était encore bien plus bouleversé qu'en arrivant chez l'actrice.

Son visage tout à l'heure encore d'une rougeur de brique, menace certaine d'apoplexie, était devenu soudain d'une pâleur livide.

On eût dit que son cœur avait cessé de battre.

— Si elle savait ! répétait-il, d'une voix sourde, si elle savait la vérité, elle ne me pardonnerait jamais !

Elle l'a bien dit ! elle ne me pardonnerait jamais ! jamais ! Oui, mais elle ne saura pas...

En quittant la rue Fortuny, le baron avait commandé qu'on le conduisît à la Bourse.

Mais sitôt que la voiture eut gagné le boulevard extérieur, il arrêta le cocher et lui ordonna de le mener rue d'Argenteuil, 67.

— Comme cela ! se dit-il en lui-même, ni Julia, ni personne de sa maison ne pourra savoir où je vais.

Au 67 de la rue d'Argenteuil, le coupé s'arrêta, et le valet de pied demanda au concierge si M. Longdow était chez lui.

— Je crois qu'il n'est pas encore sorti, répondit le concierge.

Le valet de pied étant venu porter cette réponse au banquier, celui-ci mit aussitôt pied à terre et monta au premier étage où il sonna.

Un grand diable de domestique, roux de cheveux et de favoris, ouvrit aussitôt.

— M. Longdow est chez lui ? interrogea Bouffard.

— Yes, sir, répondit le valet de chambre qui introduisit aussitôt le visiteur dans une antichambre assez vaste, garnie de tentures, mais meublée pour le reste avec une simplicité ostensible.

L'ami de Julia, sans attendre que le laquais l'introduisît, marcha délibérément vers une porte, traversa un grand salon meublé, comme l'antichambre, avec une simplicité sobre, et pénétra dans un cabinet de travail garni de panoplies d'armes, de cartes de géographie et de tableaux statistiques.

Derrière un bureau monumental, un homme de haute taille, d'âge mûr, mis avec une correction parfaite, écrivait debout, sur un pupitre.

Il se retourna tout d'une pièce, au bruit que faisait le baron en envahissant son home, et le regarda fixement, sans parler et sans témoigner de surprise.

— C'est vous, sir, se contenta-t-il de dire.

— Moi-même, répondit Bouffard, moi-même qui vient vous parler de choses très sérieuses, mon cher Longdow.

— Asseyez-vous, sir.

Bouffard, avec sa corpulence, sa rondeur de manières, l'air familier qu'il paraissait affecter, semblait l'antitype du personnage à l'accent anglais fortement prononcé, à la raideur automatique, aux phrases brèves et tranchantes.

Il semblait que, plus le baron Bouffard voulait se montrer sans façon vis-à-vis de son interlocuteur, plus celui-ci se guindait, se renfermait dans une froideur systématique.

— Je vous disais donc Longdow, reprit le financier, que j'avais à vous parler de choses importantes.

Vous savez que l'affaire des blés a raté.

— *Aôh !*

— *Comprenez-vous cela ?* dites, mon cher ?

Je croyais avoir acheté tout ce qu'il y avait de blé disponible sur le marché, tout, vous m'entendez bien ?

Et alors, grâce à la hausse de prix provoquée par mon accaparement, je revendais à des prix fabuleux, je réalisais des bénéfices fantastiques !

Et puis, crac ! voilà que du fond de la Russie il arrive un flot de blé, une marée envahissante.

Les prix fléchissent, le marché s'effondre et je perds les millions par dizaines.

Comprenez-vous cela ? répéta Bouffard, avec une insistance ridicule.

— *Aôh ! sir*, dit encore l'Anglais.

— Vous n'êtes pas au courant de cette aventure ? fit encore l'ami de Julia.

— *No, sir !*

— Comment, vous ne lisez pas les journaux, maintenant ?

— Je lis seulement ce qui intéresse moi !

— Alors, mes affaires ne vous intéressent pas ; pas davantage, sans doute, que celles du grand Turc ?

Le baron porta la main à sa cravate.

Il suffoquait positivement.

Le flegme de l'insulaire le mettait hors de ses gonds.

Enfin, lorsqu'il parvint à reprendre possession de lui-même, sa colère s'exhala sous la forme peu parlementaire d'un juron.

— Dites donc, Longdow, ajouta-t-il, vous avez un rude toupet ! savez-vous ?

— Je ne comprends pas, sir.

Et l'Anglais, tournant le dos à son interlocuteur, se remit tranquillement à son travail.

Bouffard se promenait de long en large dans la pièce. Il sifflotait entre ses dents et frappait le plancher du talon avec rage.

— Ah ça ! Longdow ! s'écria-t-il enfin, vous n'êtes pas mon ami, décidément ?

— Je n'ai pas l'honneur d'être votre ami, sir, en effet, répondit Longdow avec son calme impassible.

J'ai des affaires communes avec vous, c'est tout.

Le financier, à ces mots, éclata.

— *Comment*, vous n'êtes pas mon ami, gredin, misérable gredin ! hurlait-il.

Alors, vous vous êtes entendu avec mes ennemis pour me livrer pieds et poings liés entre leurs mains.

Ah ! canaille ! canaille !

Il devenait cramoisi, il suffoquait...

Les yeux lui sortaient de la tête.

Longdow, sans s'émouvoir le moins du monde, frappa sur un timbre.

Le grand laquais parut.

— John ! commanda l'Anglais, apportez un verre d'eau à sir Bouffard qui se trouve mal.

Et tenez-vous prêt à courir chercher un médecin, si cela devient nécessaire.

Ces froides paroles furent comme une douche d'eau glacée sur la tête du baron.

Il se calma instantanément.

Alors, se renversant sur un fauteuil avec un gros rire nerveux.

— Voyons, mon petit Longdow, tâchons donc de causer sérieusement.

Vous êtes vraiment par trop calme et moi, par compensation, je suis trop vif !

— Je vous pardonne, sir, condescendit l'insulaire toujours impassible.

— Ça n'est pas dommage ! répondit Bouffard en riant.

Mais expliquez-moi donc, mon bon, comment il peut se faire qu'en moins ou moins de sommes, mes affaires vous soient indifférentes ?

— Pas toutes vos affaires, sir Bouffard, r

— Pas toutes vos affaires, sir Bouffard, répondit Longdow.

Les affaires politiques regardent moi ; les autres affaires que vous faites ne regardent pas moi.

Voilà !

— Mais, que diable ! les affaires commerciales ont forcément un contre-coup sur les affaires politiques.

Puisque vous spéculez sur ma situation de député et de chef de groupe, vous avez un intérêt de premier ordre à ce que ma situation financière demeure intacte.

— Sir, répondit l'Anglais, vous avez été réélu député il y a environ six mois.

Votre mandat aura encore une durée de trois ans et demi, donc !

— Et vous supposez que si j'étais ruiné, ma situation au Parlement serait la même ? que ma parole y serait écoutée avec la même attention, que mes mots d'ordre seraient exécutés par des groupes dociles ?

Voyons, Longdow, vous qui connaissez la valeur de l'argent, et le crédit que donne une grande fortune, ne dites pas des sinaineries semblables !

Vous sentez bien que si j'étais fichu à la Bourse, adieu les motions qui favorisent la politique anglaise, adieu les discours qui entraînent des votes favorables à l'Angleterre.

— Pardon, sir, n'exagérons rien !

La vieille Angleterre n'a rien à voir en tout ceci ! ajouta Longdow d'une voix solennelle.

— Par exemple !

Comment dites-vous donc cela, mon cher ?

— Je dis que je représente la maison Williamson and Cie de la Cité de Londres, et que je n'ai aucune mission officielle à Paris.

(A suivre.) (Reproduction interdite.)